

WORLD HEALTH
ORGANIZATION
Interim Commission

ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ
Commission Intérimaire

WHO.IC/Mal./24
Le 27 avril 1948.

COMITE D'EXPERTS DU PALUDISME

Le Secrétaire du Comité d'Experts du Paludisme a l'honneur de communiquer ci-dessous, pour information des membres du Comité, un

M E M O R A N D U M

CONTENANT CERTAINES SUGGESTIONS

SUR L'AIDE QUE L'OMS POURRAIT CONSENTIR

SUR DEMANDES EVENTUELLES DES GOUVERNEMENTS

DES PAYS PALUDEENS

par le Prof. M. CIUCA

Les pays agricoles où sévit le paludisme paient à ce fléau médico-social le plus lourd des tributs des points de vue de : 1) pertes en vies humaines, 2) pertes en journées de travail (se chiffrant, en pleine saison agricole, à un minimum de 30 jours par malade non traité) et 3) forte diminution de la capacité physique.

L'explosion de vagues épidémiques, greffées sur l'état d'endémicité, a de tout temps et dans tous les pays paludeens du monde causé des milliers de décès et l'arrêt de la vie économique. Ex. : Punjab 1906 : 300.000 morts (sur une population de 20.000.000); pandémie paludéenne en URSS 1923; épidémie à Ceylan 1934/1935 80.000 morts (GILL) pour une population de 5.300.000; épidémie "fulminante" de P. falciparum à Tulcea (Roumanie) 77 décès par paludisme sur un total de 1.307 décès par toutes maladies, 1945; 150 cas de mort-paludisme sur 1.524 décès toutes maladies 1946, etc., etc.

Il est évident qu'une planification internationale de la production agricole et économique dans les vastes pays paludeens du monde devrait comporter en tête du programme :

Un plan intégral de lutte antipaludéenne.

A ce propos, il ne faut jamais oublier que parmi les maladies qui peuvent être évitées, c'est le paludisme qui cause les plus grosses pertes économiques et que le coût même de la lutte antipaludéenne doit être évalué en rapport avec les avantages résultant d'une production agricole florissante, qui ne

peut être assurée qu'avec le concours d'une population débarrassée de cette maladie. Ce sont des lieux communs que de rappeler une fois de plus l'association intime du paludisme avec la baisse de la production, la famine et la misère; seule une action antipaludique peut briser ce cercle vicieux.

La solidarité des peuples dans le domaine économique de la production devrait avoir comme corollaire une égale solidarité dans le domaine de la lutte contre le paludisme, sous les auspices de l'OMS. Le problème est particulièrement grave pour les pays paludéens pauvres et non producteurs de produits antipaludiques, abandonnés à leur propres moyens; ces pays, n'étant pas en mesure d'attaquer ce fléau, n'arriveront jamais à l'éradication du paludisme; ils constitueront donc un réservoir permanent d'infection, également pour les pays voisins non paludéens ou, éventuellement, débarrassés de cette maladie.

*

** **

Planification internationale de lutte antipaludique

Action de l'OMS

I.- Grâce à l'activité antipaludéenne de l'Organisation d'Hygiène de la Société des Nations et notamment aux Cours internationaux de Paludologie, organisés par elle en Europe et à Singapour, la grande majorité des pays paludéens possèdent à l'heure présente les cadres nécessaires à la formation du personnel spécialisé.

L'effort de l'OMS pour aider les Gouvernements qui s'adresseraient à elle devrait être porté principalement dans les domaines suivants :

- Missions d'experts portant sur de nouveaux aspects épidémiologiques ou d'organisation concernant les problèmes locaux et tout particulièrement en cas d'épidémies subites massives.
- Bourses d'études et d'entraînement de durée variable (d'après le sujet à étudier) destinées aux jeunes paludologues, entomologistes, ingénieurs sanitaires pour étudier sur le terrain les détails d'application des méthodes de lutte antipaludéenne et d'organisation.
- Subventions pour des "Recherches coordonnées" mises à l'étude par la Commission du paludisme de l'OMS ou proposées par ses commissions régionales ou groupe d'experts en paludisme. Recherches expérimentales en laboratoire, clinique et sur le terrain sur les nouveaux produits antipaludiques ou sur les nouvelles méthodes d'emploi.
- Facilités pour obtenir l'équipement de laboratoire et de démonstration nécessaire à l'enseignement et aux stations antipaludiques.

- Echange permanent de documentation (épidémiologie, parasitologie, entomologie, organisation, etc) et de renseignements sur les résultats des méthodes utilisées dans les pays plus avancés dans le domaine de la lutte antipaludique.
- Facilités de paiement pour les produits antipaludiques (médicaments et insecticides) par le mécanisme économique et financier international des Nations Unies.

II.- Grâce à l'état actuel des connaissances sur la chimiothérapie du paludisme et des moyens de désanophélisation à l'aide des substances "rémanentes", l'éradication de cette maladie n'est qu'un problème 1) de personnel spécialisé bien instruit; 2) de moyens suffisants pour la lutte (produits antipaludéens naturels et synthétiques; substances anophélicides à action rémanente, équipement adéquat).

Une collaboration étroite entre les pays paludéens et les pays producteurs de substances antipaludiques, sous les auspices des organismes des Nations Unies pour l'économie et la santé publique nous semble d'un intérêt primordial, pour arriver à une production suffisante de substances actives et réaliser par cela même une baisse importante du coût de la lutte antipaludique.

III.- Conférence internationale des Produits antipaludiques

La documentation nécessaire aux débats d'une Conférence sur les produits antipaludiques pourrait être vite réunie à l'aide d'un questionnaire sur les points qui suivent, à remplir par les Administrations sanitaires et les Départements d'économie nationale :

- A.- Statistiques du paludisme des cinq dernières années; caractères de l'endémicité locale.
- B.- Produits schizontocides et gamétocides
 - 1) Quantités annuelles nécessaires au traitement et éventuellement à la chimioprophylaxie des collectivités humaines habitant dans les régions hyperendémiques, et des collectivités à séjour temporaire (colonies, travaux publics, cultures spéciales, etc., etc.)
 - 2) Capacité locale de production : i) sels de quinine, alcaloïdes totaux; ii) dérivés de l'acridine du type atébrine et équivalents : acriquine, mepacrine, quinacrine, itaquine, etc; iii) dérivés de la quinoline : plasmoquine, praequine et équivalents : plasmocide, pamaquine, chloroquine, pentaquine, etc.
 - 3) Possibilités (pour les pays producteurs) d'extension de la production, en rapport avec leurs propres besoins et ceux d'autres pays paludéens non producteurs.

- 4) Coût des produits importés (pays non producteurs) pour la lutte antipaludéenne "en masse"; difficultés éventuelles d'approvisionnement.

C.- Substances anophéliques à action rémanente

- 1) Possibilités locales de production en masse : DDT, Néocide, Gésarol et équivalents, Gammexane et équivalents. Indications sur le produit qu'on peut fabriquer en rapport avec les matières disponibles.
- 2) La production actuelle suffit-elle aux besoins du pays ? difficultés éventuelles de production; suggestions pour parer à ces difficultés.
- 3) Coût actuel du produit anophélique utilisé.
- 4) Coût de la méthode de désanophélisation calculé pour une surface de 10 m² avec : a) un produit local; b) un produit importé.